Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_049-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-049] DESIGNATION DE MEMBRES POUR COMPOSER LE BUREAU DE L'AFR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Une association foncière de remembrement (AFR) est une association syndicale qui regroupe des agriculteurs dans le but de mener des opérations de remembrement et des travaux connexes d'amélioration foncière. A Guéhenno, elle est propriétaire des chemins ruraux et de leur entretien.

Conformément aux statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Guéhenno du 29 avril 2011, suite au renouvellement du conseil municipal de 2026, il est proposé au conseil municipal de désigner la moitié des 16 membres composants le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Guéhenno :

- Roland SENAN
- Alain DESLANDES
- Guy JARNO
- Joseph MARTIN
- Marc AUDO
- Michel LE BRETON
- Gilles THOMAS
- Hervé GUILLAUME

Christiane JOUBIOUX aurait aimé faire partie du bureau de l'AFR mais ne souhaite pas prendre la place d'une autre personne. Sa candidature sera transmise aux co-présidents.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_049-DE

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 abstention désigne la moitié des 16 membres composants le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Guéhenno :

- Roland SENAN
- Alain DESLANDES
- Guy JARNO
- Joseph MARTIN
- Marc AUDO
- Michel LE BRETON
- Gilles THOMAS
- Hervé GUILLAUME

Pour	**12**
Contre	/
Abstention	**1**
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN